

La Cour constitutionnelle distingue les lauréats du concours national des meilleurs travaux scolaires sur « la Constitution et la citoyenneté »

La Cour constitutionnelle a organisé, mardi, 19 décembre 2023, une cérémonie de distinction des lauréats du concours des meilleurs travaux scolaires sur « la Constitution et la citoyenneté », en coordination et en collaboration avec le ministère de l'Éducation nationale et le Programme des Nations unies pour le développement en Algérie (PNUD).

Le concours national des meilleurs travaux scolaires sur « la Constitution et la citoyenneté », a concerné les élèves des cycles moyen et secondaire dans 28 wilayas, avec 12 lauréats parmi les 76 participants.

A cette occasion, le Président de la Cour constitutionnelle, M. Omar Belhadj, a souligné l'importance de ce concours organisé sous le thème « la culture juridique, base de la citoyenneté », estimant que c'est le fruit d'une coopération entre la Cour constitutionnelle, le ministère de l'Éducation nationale et le PNUD, en vue de concrétiser les objectifs de l'école algérienne, étant la base fondamentale de l'éducation aux valeurs de la citoyenneté.

Le Président de la Cour constitutionnelle, M. Omar Belhadj, s'est félicité des réalisations des élèves lauréats de ce concours, d'autant que leur distinction en ce jour même coïncide avec le 4^e anniversaire de la prestation de serment par le Président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, après son élection par le peuple algérien.

Par ailleurs, Le Président de la Cour constitutionnelle, M. Omar Belhadj, a réaffirmé la solidarité absolue de l'Algérie avec le peuple palestinien qui subit les pires atrocités de l'occupant sioniste, appelant à soutenir l'appel du Président de la République à poursuivre l'entité sioniste devant la Cour pénale internationale pour ses crimes commis contre le peuple palestinien sans défense.

https://cour-constitutionnelle.dz/wp-content/uploads/2023/12/const_citoyen.mp4